

6. Informations et communications du Conseil communal

Rétrospective année 2025



Exécutif	2025	2024
Nombre de séances du conseil communal	35	35
Nombre d'assemblées communales	3	3
Nombre de séances de travail +/-	25 - 40	25 - 40
Nombre de représentations +/-	10	10



Evolution démographique de la commune	12 / 2025	1 / 2024
Nombre d'habitants dans la commune	663	633
Nombre de nouveaux habitants par année	48	36
Nombre de naissances	12	5

Rétrospective année 2025



Cabane forestière

- Travaux de réparation de la place de jeu : remise en état complète afin d'assurer la sécurité et le confort des enfants.
- Installation de deux nouvelles tables : pour améliorer l'accueil et l'utilisation conviviale de l'espace.
- Travaux de réparation de la barrière : afin de garantir la sécurité et la délimitation du site
- Traitement complet de la structure bois : un investissement de CHF 13'132.- a été nécessaire en raison d'une attaque importante de Capricorne des maisons (insecte xylophage). Ce traitement assure la pérennité et la solidité de la cabane.

Déplacement des classes d'école enfantine à Courtedoux

- Surprise et déception ont été exprimées face à cette décision prise sans concertation préalable.
- Une séance avec le SEN a été organisée :
 - Le manque de dialogue entre les partenaires concernés a été constaté.
 - Une réunion est prévue en début d'année pour discuter de la répartition des classes pour la nouvelle année scolaire et définir un plan d'information destiné aux parents d'élèves.

La commune reste attentive à l'évolution du dossier et s'engage à défendre les intérêts des enfants, des familles et de la collectivité.

Rétrospective année 2025



Projet 30 km/h

- Dossier au canton : le traitement des oppositions est en cours. A ce jour, 2 oppositions restent ouvertes.
- Travaux reportés : malheureusement, aucun aménagement n'a pu être réalisé cette année pour réduire la vitesse.
- Coûts pour la commune : l'exécutif a concentré ses efforts sur le suivi des oppositions, ce qui engendre des frais pour la collectivité.
- Prochaine étape : le projet reprendra dès réception des informations du canton. Si les oppositions sont levées, les travaux seront planifiés dès que les conditions le permettront.
- Radar pédagogique : était défectueux et nous l'avons remplacé. Nous avons sollicité la police afin qu'elle effectue des contrôles radar.

Site internet de la commune

- Refonte du site internet : le site a été reloué afin de lui donner une identité plus dynamique et en adéquation avec les moyens de communication actuels, notamment les réseaux sociaux.
- Travaux réalisés : environ 80% des améliorations sont déjà en place, incluant l'ajout de photos, de plans et de vues par drone.
- Travaux restants : la mise à jour des informations concernant les sociétés, entreprises et commerces, ainsi que les associations du village, reste à compléter.
- Participation de la population : les habitants sont invités à transmettre au secrétariat communal les éventuelles mises à jour (responsables, activités, coordonnées, etc.) afin de garantir un contenu actuel et représentatif.



Rétrospective année 2025



Développement de la première ZAIR du district à Bure

- Plan spécial régional : en cours sur une surface de 1,3 ha
- Collaboration constructive entre la Commune de Bure et la SEDRAC, permettant une avancé harmonieuse du projet
- Le projet suit son cours avec satisfaction
- Plusieurs entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour une implantation dans la zone
- Une prise de position officielle sur les aspects fiscaux sera soumise à l'assemblée communale au début de l'année 2026.



Contrôle d'accès du complexe scolaire et du bâtiment administratif

- Installation du système : le système de contrôle d'accès est en cours d'installation et devrait être entièrement opérationnel dans les prochains jours.
- Distribution des badges : l'administration communale a réceptionné les badges. Ceux-ci sont actuellement en cours de distribution aux personnes autorisées, moyennant une caution de CHF 40.–.

Année 2026



Desserte postale à Bure

Constat

- La Poste a officiellement informé la Commune de Bure de la résiliation du contrat avec le magasin du village « Chez Cindy », effective à la fin de l'année 2025. Cette décision intervient à la suite de la cessation d'activité de l'établissement, motivée par des raisons de santé. A ce jour, aucun repreneur n'a pu être identifié pour assurer la continuité du service postal en filiale.

Mesures envisagées

- Afin de garantir la permanence du service à la population, il est prévu la mise en place d'un service postal à domicile à compter du 1^{er} février 2026. La Poste communiquera en temps utile des informations détaillées à l'ensemble des citoyens concernant les modalités pratiques de ce dispositif.

Perspectives futures

- Au cas où un nouveau partenaire répondant aux conditions fixées par la Poste serait identifié, la réouverture d'une filiale en partenariat pourra être envisagée.



Année 2026

Maintien du magasin du village – Un projet qui nous concerne tous

Pourquoi c'est important

Le magasin du village n'est pas seulement un lieu d'achat : c'est un espace de rencontre, de convivialité et un service de proximité indispensable pour les habitants. Son maintien renforcerait la vie sociale et l'attractivité de notre commune.



Constat

- Magasin alimentaire de proximité, il constitue un service essentiel pour la population.
- Il contribue à l'attractivité et à la vitalité du village.
- Il favorise les relations sociales et la convivialité.
- Il permet le maintien de l'office postal.
- Il garantit l'accès à des produits de première nécessité.
- Sa fermeture accentuerait la perte de prestations locales et compliquerait une éventuelle réouverture différée, les clients ayant pris d'autres habitudes.
- Il est reconnu comme un véritable pilier de la vie du village.

- Il est **proche de vous**

Année 2026

Maintien du magasin du village – Un projet qui nous concerne tous

Actions déjà engagées

- Dépôt d'un dossier de motivation pour démontrer l'importance du projet.
- Petits travaux de rénovation envisagés pour améliorer l'accueil.
- Etude de développement en cours, incluant l'installation d'un Tea Room et de services complémentaires.
- Rencontres régulières entre le Maire, le propriétaire, les personnes intéressées et la banque.
 - des échanges jugés positifs et porteurs d'avenir.



Remarque : Aucun engagement financier de la Commune n'est confirmé. Le Maire agit volontairement et informe en toute transparence l'exécutif et l'Assemblée communale.

Et maintenant ?

- La décision revient à l'Assemblée communale : faut-il poursuivre l'implication de l'exécutif dans cette démarche ?

Ce projet est une opportunité pour notre village. Il a besoin de l'énergie et du soutien de chacun.

Ensemble, faisons vivre notre magasin !